



## Commission Transports, déplacements et nouvelles mobilités



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

15 mai 2019



### ORDRE DU JOUR

#### Affaire n° 1 – Mobilité électrique – Dispositif d'accompagnement « clé en main » du Sigeif

- 1-a Éléments de contexte de la mobilité en IDF
- 1-b Un service en lien avec de nombreux acteurs.
- 1-c Organisation vue des collectivités bénéficiaires
- 1-d Calendrier prévisionnel de déploiement du service
- 1-e Modalités juridiques et financières
- 1-f Proposition d'adhésion du Sigeif à l'AVERE au prochain comité d'administration.

#### Affaire n° 2 – Mobilité gaz

- 2-a Cession de la station de Bonneuil-sur-Marne à la SEM Sigeif Mobilités
- 2-b Point d'avancement des projets en cours de la SEM Sigeif Mobilités
- 2-c Modification statutaire de la SEM Sigeif Mobilités

#### Questions diverses

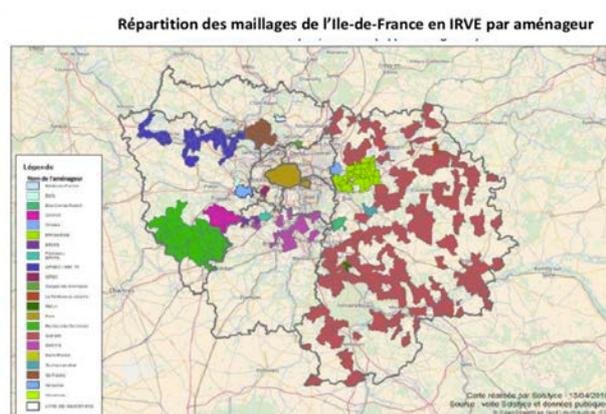
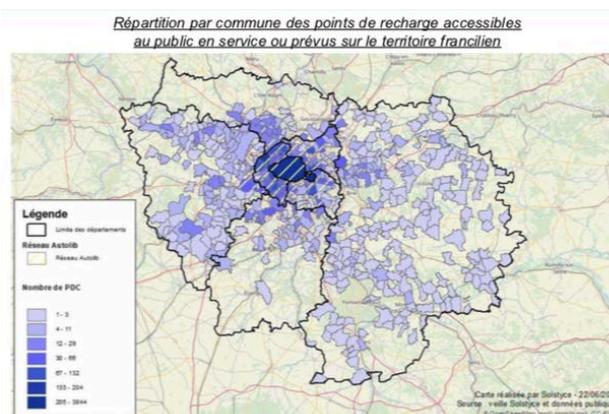


## Affaire 1 - Mobilité électrique – Dispositif d'accompagnement « clé en main » du Sigeif

3

### Affaire 1a. Eléments de contexte de la mobilité en Ile-de-France

- Chiffres-clés IDF :
  - 45 000 VE et 8000 hybrides rechargeables en IDF (parc national 160 000 VE et 35 000 hybrides rechargeables en France : +26% en 2018)
  - Projection : 100 000 VE en 2022 en IDF
  - Près de 9000 points de charge accessibles au public (biais : 6200 du réseau Autolib')
  - 40% des communes IDF ont au moins une IRVE sur leur territoire, mais avec de forts déséquilibres, en particulier entre petite et grande couronne
  - 95% de la recharge s'effectue à domicile ou sur le lieu de travail
- Été 2018 : fin brutale d'Autolib' : problème pour les usagers et problème pour les communes précédemment desservies
- De nombreux aménageurs/réseaux différents



Source : Solstyc 2018

- Le Sigeif, acteur incontournable de la mobilité propre :
    - Créateur de la SEM Sigeif Mobilités pour le développement de stations d'avitaillement publiques GNV/bioGNV (cf. Affaire n° 2 de l'ordre du jour)
    - Compétence « installation et exploitation IRVE » dans ses statuts depuis 2013 (point 2.04 selon art. 2224-37 CGCT) en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande.
  
  - La genèse du dispositif proposé par le Sigeif :
    - 2017-2018 : réflexions internes sur le positionnement possible du Sigeif
    - Septembre 2018 : organisation d'une réunion d'information « post-Autolib' » auprès des adhérents
    - Automne 2018 : constitution d'un groupe de travail IRVE au sein du Pôle Energie IDF et 1<sup>er</sup> sourcing commun auprès des acteurs de la mobilité > obj : cohérence d'un maillage régional et force de proposition des Syndicats auprès de la Région
- Aboutissant à la délibération du Comité du Sigeif (février 2019)

5

- L'offre du Sigeif lancée en février 2019 :
  - Un service « clé en main » pour les territoires sur la mise en place d'un réseau IRVE (études, maîtrise d'ouvrage, exploitation/entretien/supervision)
  - Financement par le Sigeif de 30% des investissements pour les communes du territoire de la concession électricité (+ aides mobilisées des autres partenaires)
  - Financement par le Sigeif de l'intégralité de la maintenance/exploitation et recherche d'autres financements.
  
- Transferts de la compétence par les territoires
  - Courrier de proposition de transfert de la compétence IRVE envoyé par le Sigeif en février 2019
  - Echanges et rencontres des communes en cours pour présenter l'offre et répondre à leurs questions
  - La dynamique en cours :
    - 5 communes ont transféré ou vont transféré tout prochainement la compétence
    - Une dizaine d'autres communes en attente d'ici juin

6

Les acteurs opérationnels :

- Pôle énergie Ile-de-France (SIGEIF + SDESM, SEY, SMGTEVO, SIPPAREC)
- Ville de Paris
- ADEME / acteurs du programme CEE Advenir
- ENEDIS.

Les acteurs potentiels :

- Région Ile-de-France
- Métropole du Grand Paris

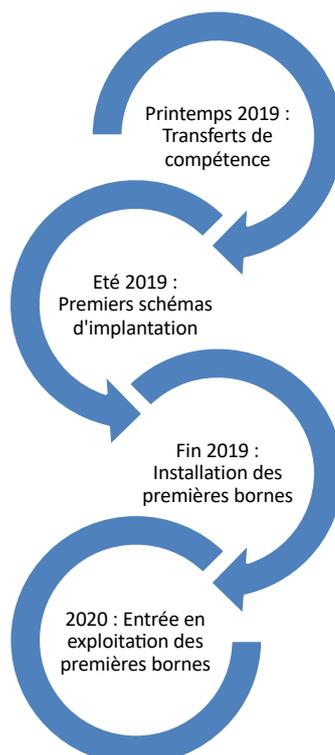
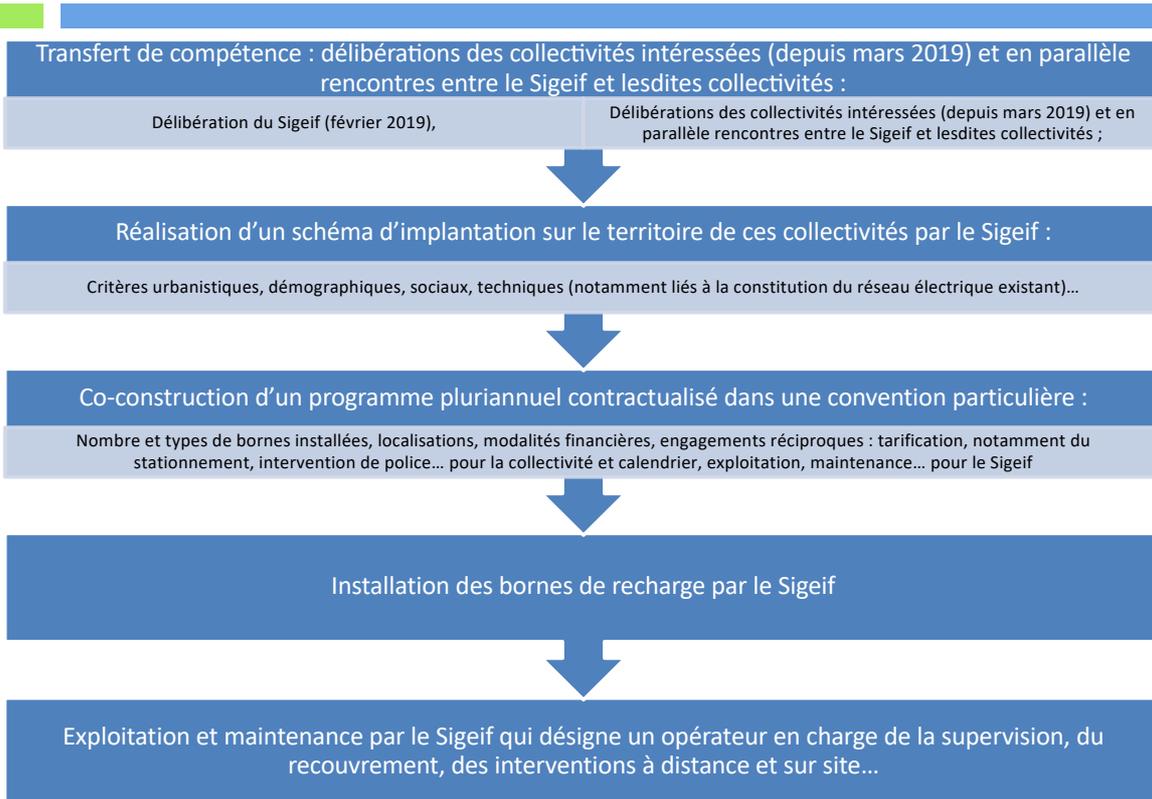
Les acteurs « facilitateurs » :

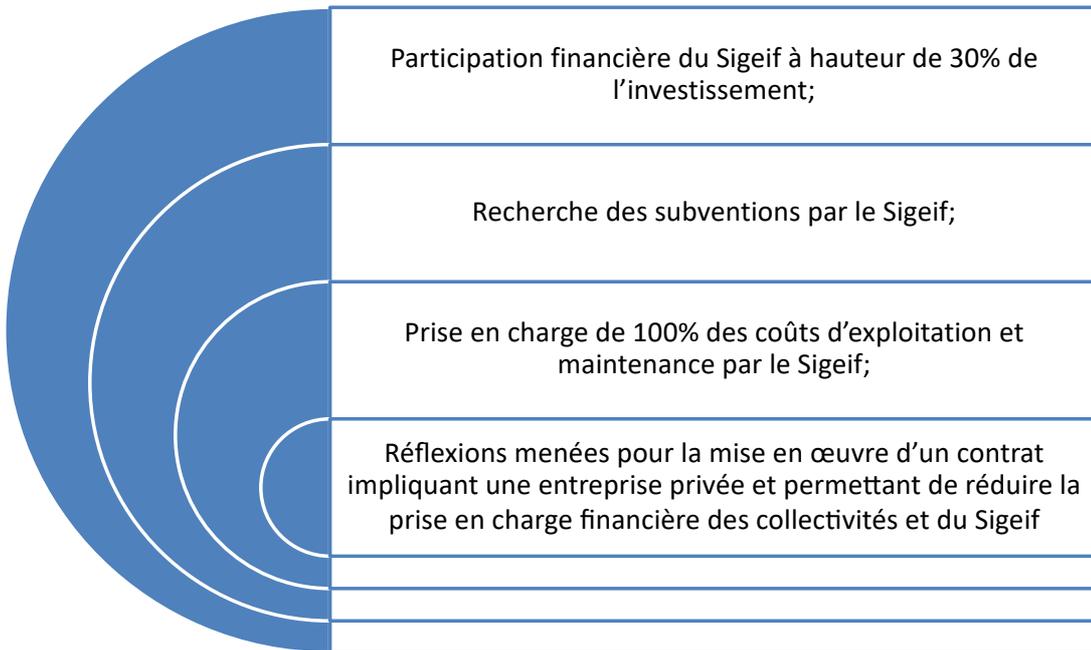
- Forum Métropolitain
- IAU
- ...

7

- Transfert de compétence :
  - délibération du Sigeif (février 2019),
  - délibérations des collectivités intéressées (depuis mars 2019) et en parallèle rencontres entre le Sigeif et lesdites collectivités ;
- Réalisation d'un schéma d'implantation sur le territoire de ces collectivités par le Sigeif : critères urbanistiques, démographiques, sociaux, techniques (notamment liés à la constitution du réseau électrique existant)...
- Co-construction d'un programme pluriannuel contractualisé dans une convention particulière (nombre et types de bornes installées, localisations, modalités financières, engagements réciproques : tarification, notamment du stationnement, intervention de police... pour la collectivité et calendrier, exploitation, maintenance... pour le Sigeif) ;
- Installation des bornes de recharge par le Sigeif ;
- Exploitation et maintenance par le Sigeif qui désigne un opérateur en charge de la supervision, du recouvrement, des interventions à distance et sur site...

8





## Affaire 1e. MODALITÉS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Charge d'exploitation (borne de recharge normale)	Coût annuel par borne normale (HT)
Supervision - exploitation	400,00 €
Maintenance	400,00 €
Monétique	150,00 €
Abonnement électrique	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 €</b>

13

## Affaire 1f. Proposition d'adhésion du Sigeif à l'AVERE au prochain comité d'administration

- **L'AVERE France :**
  - Association nationale pour le développement de la mobilité électrique, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé à Paris
  - fédère l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique en France dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif
- **Les principaux travaux :**
  - Le lobbying auprès des instances nationales (évolutions législatives et réglementaires, aides financières...),
  - la mise en place d'une synergie entre les différents acteurs du marché du véhicule électrique,
  - la mise en place d'une banque de données, le positionnement du site internet, avec un espace dédié aux adhérents,
  - l'organisation de manifestations permettant aux sociétés adhérentes d'exposer leurs produits et de se présenter aux collectivités locales et aux entreprises potentiellement intéressées par l'utilisation des véhicules électriques (journées régionales et salons) ainsi que l'organisation d'évènements tels que les trophées des villes et entreprises électromobiles, ou de conférences institutionnelles,
  - l'organisation de petits déjeuners débats,
  - la possibilité de participer à des groupes de travail thématiques.
- **Coût de l'adhésion pour les syndicats d'énergie :**
  - 3,6k€ TTC en 2019



→ Pour avis : proposition d'adhésion du Sigeif à l'AVERE France

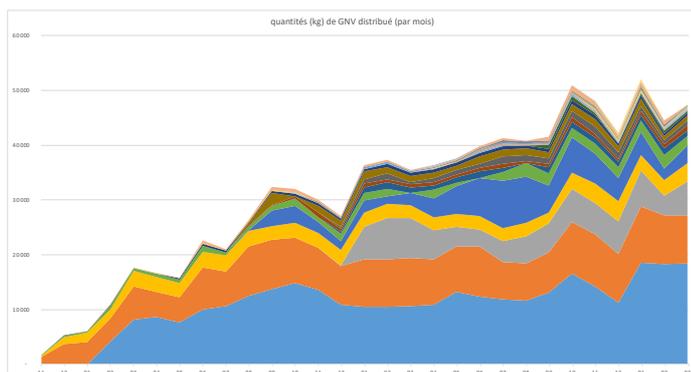
14

## AFFAIRE 2 - MOBILITÉ GAZ

15

### Affaire 2a Cession de la station de Bonneuil-sur-Marne à la SEM Sigeif Mobilités (1/2)

- **Trois contrats signés par le Sigeif**
  - Un contrat d'amodiation (Port de Paris) pour la mise à disposition terrain → Janvier 2031
  - Un contrat de conception, réalisation et maintenance attribué à Thokeim → nov 2019
  - Un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la station → nov 2019
- **Une station qui monte en puissance**
  - 250 t la première année, 500 t la deuxième et 720 t en prévision pour la troisième année



16

- **Avenant au contrat d'amodiation avec Port de Paris**
  - Objet : Construction d'une station multi-énergies avec deux bornes de recharge électrique rapide (50 à 150 kva)
  - Durée du contrat : 22 ans (+7 ans), soit une échéance le 31 janvier 2038
  - Durée d'exploitation par le SEM : 18 ans
  - Transfert de la convention à la SEM à la cession des installations
- **Cession de la station à la SEM Sigeif Mobilités**
  - Sur la base de la valeur nette comptable en tenant compte d'un amortissement de 3 ans
  - Durée d'amortissement identiques à celles utilisées par la SEM :
    - 3 ans sur les études
    - 15 ans sur les installations techniques
    - 20 ans sur les infrastructures de voirie
  - Valeur nette comptable = 1 078 520 euros
- **Nouveau contrat d'exploitation de la SEM, à partir de nov 2019**
  - Durée : 18 ans
  - Complément des capacités de distribution de la station GNV + exploitation
  - Installation d'au moins deux bornes de recharge électriques de 150 kVA + exploitation

- **Gennevilliers**
  - Contrat attribué à TOTAL
  - Attente de l'autorisation de raccordement au réseau de transport de gaz
  - Mise en service en janvier 2020
- **Wissous**
  - Contrat attribué à ENDESA
  - Démarrage des travaux fin mai 2019
  - Mise en service en octobre 2019



- Noisy-le-Grand
  - Contrat attribué à TOTAL lors du CA du 7 mai 2019
  - Mise en service en septembre 2020
  - Surface 2.200 m<sup>2</sup>



19

- Nouvel objet statutaire

*« ... la conception, le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, de stations distribuant du carburant sous forme d'hydrogène, de gaz naturel véhicule (GNV) en région Ile-de-France et sur les territoires limitrophes à l'exclusion de toute activité portant sur la fourniture ou la distribution d'énergie... »*

- Afin de ...
  - Répondre à une demande des propriétaires de terrains qui souhaitent « optimiser » un foncier de plus en plus rare,
  - Pouvoir construire des stations multi-énergie, notamment pour les professionnels, (Bonneuil-sur-Marne)
  - De se donner la possibilité de travailler sur des dossiers de mobilité hydrogène ...

20



## Questions diverses